

## Ecocombust Vœu déposé par le bureau de la Commission 4

■ Session du 29/06/2021

*Entendues les interventions de M. Christophe BESNARD (CGT), Antoine CHARLOT (Comité 21).*

**86 votants : 74 pour, 0 contre, 12 abstentions.**

Le CESER des Pays de la Loire a voté en décembre 2018 une contribution intitulée : « Quel Avenir pour la Centrale de Cordemais ? ». Il y soutenait le projet Ecocombust de valorisation locale de la biomasse via la fabrication d'un combustible permettant d'atteindre 70% à 80% du rendement énergétique du charbon.

Il avait également pointé un certain nombre de points de vigilance, en particulier sur les sujets suivants :

- **L'acheminement de la ressource**, en souhaitant que soit étudiée la possibilité de recourir au transport fluvial et ferroviaire. Il s'agit à la fois de diminuer les émissions de gaz à effet de serre émis pour le fonctionnement global d'Ecocombust, et de limiter les risques routiers - même si le nombre de camions ne devrait pas augmenter par rapport à l'existant.
- La **qualité de l'air**, en souhaitant qu'une analyse d'impact sur la qualité de l'air soit menée afin de garantir l'exemplarité de Cordemais.
- La **qualité de la ressource**. Le CESER avait affirmé son attachement à ce que la ressource soit bien constituée de biomasse non exploitable par ailleurs (déchets de classe B) complétés de déchets ligneux. Le recyclage matière (panneaux de bois aggloméré et OSB) doit rester prioritaire sur la valorisation énergétique.

Début 2020, une enquête publique a été menée en vue d'obtenir l'autorisation de réaliser une usine de fabrication de pellets « Ecocombust » et de poursuivre l'exploitation entre 2022 et 2026 de l'utilisation des tranches 4 et 5 de la centrale thermique avec un mode de fonctionnement : 80 % pellets et 20 % charbon.

La commission d'enquête a émis un avis favorable au projet, sous réserve de la création d'un Comité de suivi de site, qui devrait avoir pour mission de suivre et d'évaluer en phase d'exploitation les impacts du projet ECOCOMBUST.

La commission d'enquête a également pointé un certain nombre de sujets de préoccupations qui rejoignent les remarques émises par le CESER en 2018, notamment sur la qualité de l'air et la desserte du site.

Il appartient désormais à l'Etat de rendre sa décision quant à l'avenir du projet Ecocombust.

**Dans ce cadre, le CESER renouvelle son soutien apporté en 2018 au projet Ecocombust, qui devrait contribuer à diminuer de plus de 70 % les émissions GES lors de la production d'électricité. Ce projet novateur pourrait constituer un prototype pour la reconversion des centrales à charbon à travers le monde.**

**Le CESER réaffirme dans le même temps les points de vigilance qu'il avait émis. Il souhaite par ailleurs qu'en cas de lancement du projet Ecocombust par l'Etat, les recherches soient approfondies pour arriver à terme à l'élimination totale du recours au charbon.**